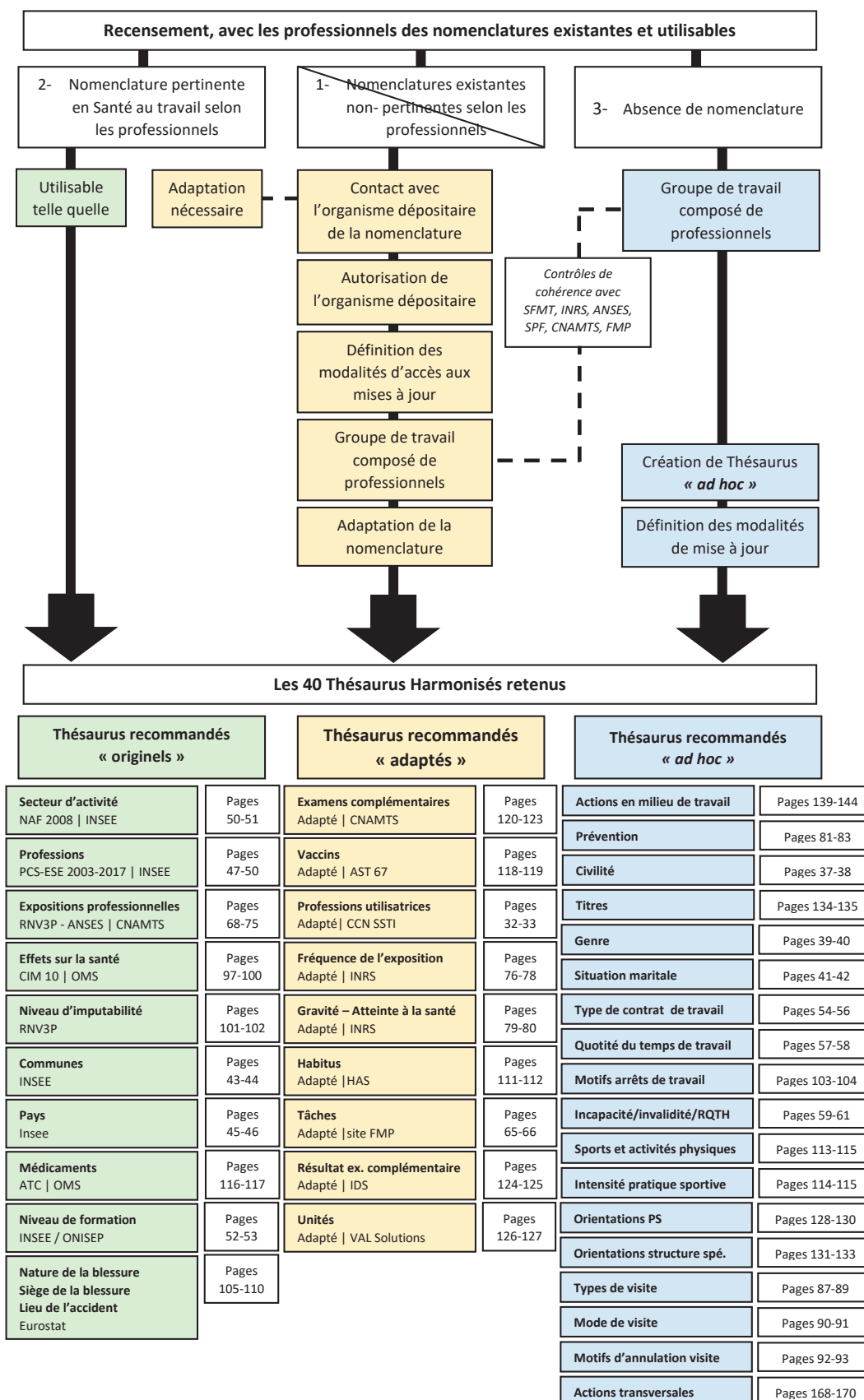


# COMMENT CHAQUE THÉSAURUS A-T-IL ÉTÉ RETENU ?



Les groupes de travail sollicités par la Commission Système d'Information ont examiné les différentes possibilités qui s'offraient à eux en matière de Thésaurus Santé-Travail.

Leurs choix se sont généralement portés sur des Thésaurus existants, considérés comme des Thésaurus de référence par les institutions sanitaires nationales, européennes et internationales, et utilisés par d'autres professions médicales et/ou par les préventeurs institutionnels (NAF, PCS-ESE, RNV3P, CIM10, nomenclatures INSEE [communes, pays, niveau de formation,...], table ATC des médicaments, Thésaurus Eurostat [nature de la blessure, siège de la blessure, lieu de l'accident],...).

Pour d'autres Thésaurus, le choix a été fait d'adapter/modifier des Thésaurus existants afin qu'ils répondent au mieux aux besoins de la profession.

Par exemple, pour le Thésaurus des examens complémentaires, les groupes de travail ont adapté deux nomenclatures de référence (CNAMTS) afin de tenir compte des examens réellement prescrits en médecine du travail. Pour le Thésaurus des vaccins, les groupes de travail ont estimé raisonnable de s'appuyer initialement sur le travail effectué dans un Service interentreprises (AST 67). Les Thésaurus de la fréquence de l'exposition et de gravité – atteinte à la santé ont été construits, quant à eux, à partir de grilles d'analyse créées par l'INRS. Pour celui des professions utilisatrices de la base, la Convention Collective Nationale des Services de santé au travail interentreprises (CCN SSTI) a été utilisée, adaptée et enrichie.

Des nomenclatures préexistantes dans les logiciels-métiers d'IDS et de VAL Solutions ont servi de base de travail pour élaborer respectivement les Thésaurus des résultats d'examens complémentaires et des unités. Le Thésaurus des habitus reprend les éléments de la recommandation de bonne pratique de la HAS sur la tenue du DMST. Enfin, le Thésaurus des tâches et ses supports dérivés, les METAP (matrices emploi-tâches potentielles), correspondent à une extraction d'une partie du contenu du site Internet des fiches médico-professionnelles ([www.fmpcisme.org](http://www.fmpcisme.org)).

Dans les autres cas (AMT, prévention, civilité, titres, genre, situation maritale, type de contrat, quotité du temps de travail, motifs des arrêts de travail, incapacité/invalidité/RQTH et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi, sports et activités physiques, intensité de la pratique sportive, orientations vers un professionnel de santé et assimilé de santé, orientations vers une structure spécialisée, types de visites, mode de visite, motifs d'annulation des visites, actions transversales), les groupes de travail, après avoir analysé les nomenclatures existantes, ont estimé qu'en l'absence de référence sur ces thèmes, il était nécessaire de créer des Thésaurus "ad hoc".

Pour ce faire, les groupes de travail ont utilisé différentes sources (Code du travail, Code civil, nomenclatures proposées par un Service ou un éditeur de logiciels, CNOM, ministère du Travail,...), qui ont permis l'élaboration de Thésaurus répondant aux besoins des professionnels des SSTI.

Tous les Thésaurus Harmonisés correspondent à une classification monohiérarchique de libellés, organisée en un seul axe et sur un seul niveau, c'est-à-dire que chaque libellé est associé à un emplacement unique.